LETTRES

Case FRC 4997

De MM. les Commissaires de la JEUNESSE-CITOYENNE, *composant la Garde-Bourgeoise de Marseille,*

Écrites à Messieurs les Députés des Trois Ordres de la même Ville, aux États-Généraux;

AVEC

LEURS RÉPONSES.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils, Imprimeurs du Roi & de la Ville.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LA ceſſation de la Garde - Bourgeoiſe peut être un ſujet d'alégreſſe pour ceux dont l'intérêt perſonnel eſt l'unique mobile ; mais elle ne ſera jamais un ſujet de honte & d'humiliation pour les individus qui la compoſoient. Ils ſe féliciteront toujours d'avoir ſecouru la Patrie dans un moment de criſe dangereux. Le ſouvenir de leurs actions eſt pur, l'utilité de leur ſervice inconteſtable, & l'ingratitude ne ſauroit altérer les ſentimens dont ils ſont pénétrés. La reconnoiſſance des bons Citoyens, l'eſtime & la confiance publiques qu'ils ont méritées, valent mieux pour eux que la faveur paſſagère & perfide de quelques hommes ambitieux.

Les calomniateurs de la Jeuneſſe-Citoyenne ſont les vrais ennemis de la Patrie & de l'État. Ils ont voulu perdre Marſeille dans l'eſprit du Monarque & de la Nation ; ils ont ſollicité des ordres rigoureux qui convenoient à leurs vues intéreſſées ; ils ont mis tout en œuvre pour aigrir contr'elle Mgr. le Comte DE CARAMAN, & lui ravir ſa pro-

tection ; ils ont cherché à tromper sa justice, dans l'intention de la faire servir à leur propre vengeance ; par-tout enfin, ils ont semé l'alarme & la discorde, tendu des pièges à l'innocence, noirci les plus belles actions, imputé aux cœurs les plus droits & les plus intègres, des projets, des attentats, des crimes même, qu'auroit à peine enfantés le délire de la haine & de l'ambition.

Qu'ils triomphent, s'il l'osent, d'avoir surpris un moment la religion du Souverain; mais qu'ils rougissent, s'ils le peuvent, d'avoir affligé son cœur paternel, en foulant aux pieds les droits de la justice & de la vérité.

Le bruit sourd, mais alarmant, de leurs imputations secrètes & calomnieuses, dicta la Délibération du Conseil des Trois Ordres de cette Ville, du 26 Avril dernier. Les motifs qu'elle renferme étoient bien capables de rassurer les esprits craintifs, de repousser les traits de la malignité; & de justifier la conduite des Marseillais. Mais l'intrigue fut aussi puissante qu'adroite à les éluder, & l'envie, cachée dans l'ombre, n'en fut que plus ardente à nuire & à persécuter.

C'eſt alors que la Jeuneſſe-Citoyenne, pourſuivie plus que jamais, voulant concilier la prudence & l'honneur, crut devoir manifeſter, par une Déclaration authentique, les ſentimens qui l'animoient pour les véritables intérêts du Monarque & de la Patrie. Cette Déclaration devint publique & fut adreſſée à pluſieurs Princes du Sang, à des perſonnes diſtinguées par leur patriotiſme & leurs talens, & aux Députés des Trois Ordres de cette Ville, qui ont répondu d'une manière ſatisfaiſante & digne de leur caractère, aux lettres de Meſſieurs les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne.

Quoique les Membres en ſoient diſperſés, le même eſprit les anime encore; & pour juſtifier toujours mieux la pureté de leurs intentions & de leur conduite, Meſſieurs les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne croient devoir publier leurs lettres à Meſſieurs les Députés de cette Ville aux États-Généraux & les réponſes qu'ils en ont reçues. C'eſt tout ce qu'ils ſe permettront d'oppoſer aux traits empoiſonnés de la calomnie.

LETTRE

De MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne, compoſant la Garde-Bourgeoiſe de Marſeille, à Meſſieurs les Députés des Communes, de la même Ville, aux États-Généraux.

MESSIEURS,

Perſuadés que rien de ce qui intéreſſe Marſeille ne peut être étranger à vos cœurs, nous vous adreſſons avec confiance la Déclaration de la Jeuneſſe-Citoyenne de cette Ville : elle eſt l'expreſſion de ſes ſentimens envers le meilleur des Rois.

Quoiqu'on ait pu dire de notre conduite, elle eſt pure, elle a produit les plus ſalutaires effets, & ceux qui l'ont calomniée, ſont les vrais ennemis de la Patrie & de l'État. Nous ne craignons pas de le dire, & de vous aſſurer qu'une paix profonde règne

à Marseille depuis que nous y faisons la Garde-Bourgeoise sous l'autorisation de Messieurs les Officiers Municipaux. Nous ajouterons que cette Garde est nécessaire au repos & à la sureté de la Ville.

Voilà le vrai, Messieurs ; tout le reste est hasardé par la calomnie. On n'a supposé des révoltes dans Marseille que pour en occasionner de réelles, & pour intimider l'innocence & la vérité : mais, graces à vos soins, nous espérons que leur voix se fera entendre. Chargés des intérêts de Marseille, vous remplirez cette noble mission autant par devoir que par zèle. C'est à ses Représentans à défendre & encourager une Jeunesse-Citoyenne qui n'a d'autres intentions & ne recherche d'autre gloire que celle de bien mériter de la Patrie & de l'Etat.

Nous avons l'honneur d'être avec considération ;

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les Commissaires de la Jeunesse Citoyenne.

Signés, AUGUSTE MOSSY.
BREMOND-JULIEN.
ÉTIENNE CHOMPRÉ.
PIERRE-ANDRÉ ANGLÉS.

Marseille, le 20 Mai 1789.

RÉPONSE

De MM. les Députés des Communes de la Ville de Marſeille, à MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe Citoyenne.

MESSIEURS,

Nous avons toujours rendu la juſtice qui étoit due à vos ſentimens & à vôtre zèle patriotique. En ayant été les témoins occulaires, nous nous ſommes fait un devoir & un plaiſir d'en porter le témoignage authentique auprès de tous les Miniſtres du Roi. Senſibles aux calomnies ſecrètes qui ont été divulguées, & dont les auteurs nous ont toujours été inconnus, nous nous flattons d'avoir détruit les impreſſions fâcheuſes qu'elles auroient pu faire naître ; & tous nos ſoins ſe ſont réunis pour prouver la fidélité de tous les Citoyens de notre Ville, & la vôtre, Meſſieurs, ſingulièrement pour un Souverain, dont le cœur eſt toujours porté à la bienfaiſance.

Nous avons prouvé l'utilité de vos ſervices dans un moment critique & dangereux, & toute l'ardeur avec laquelle vous vous étiez acquittés dignement de fonctions auſſi pénibles que délicates.

La Déclaration & le Dépend de la Délibération

que vous avez bien voulu nous adreſſer, ſont de nouvelles preuves de votre amour pour la Patrie & des ſervices généreux que vous lui avez dévoués.

Nous avons l'honneur d'être avec conſidération,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Députés des Communes de Marſeille.

Signés, MICHEL ROUSSIER.
LOUIS LEJEANS.
DELABAT.
LIQUIER.
P. PELOUX.
CASTELANET.

A Verſailles, le 29 Mai 2789.

LETTRE

De MM. les Commissaires de la Jeunesse-Citoyenne, composant la Garde-Bourgeoise de Marseille, à Messieurs les Députés de l'Ordre du Clergé, de la même Ville, aux États-Généraux.

MESSIEURS,

Nous vous prions d'agréer la Déclaration prise le 14 Mai 1789, par la Jeunesse-Citoyenne, composant la Garde-Bourgeoise de Marseille : elle a été motivée par les bruits diffamans répandus à sa honte par nos ennemis. Puisse cette Déclaration, parvenir jusques sous les yeux du Monarque adoré, dont on a surpris la religion, & puisse-t-il la recevoir comme un gage de la pureté de nos sentimens.

Quant à vous, Messieurs, la dignité de votre caractère & vos vertus nous rassurent contre les inspirations du mensonge, & nous font espérer que vous

ne dédaignerez pas d'embraſſer notre défenſe & de nous juſtifier, n'ayant beſoin pour cela que de faire parler la vérité.

Nous ſommes avec conſidération,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne.

Signés, AUGUSTE MOSSY.
BREMOND-JULIEN.
ÉTIENNE CHOMPRÉ.
PIERRE-ANDRÉ ANGLÉS.

Marſeille, le 20 Mai 1789.

RÉPONSE de Meſſieurs les Députés de l'Ordre du Clergé, à MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne.

MESSIEURS,

Nous avons reçu la lettre que vous avez eu la complaiſance de nous écrire, avec l'extrait des deux Délibérations.

Nous nous ſommes toujours fait un devoir & un véritable plaiſir de vous rendre toute la juſtice qui vous eſt due, & de publier par-tout les ſervices importans dont notre Patrie vous eſt redevable.

Nous n'avons jamais ceſſé un inſtant d'aſſurer les Miniſtres & toute la Cour de votre fidélité envers le Roi, de votre zèle pour le bien public, & de votre exactitude à faire obſerver dans notre Ville meilleure police qu'on puiſſe imaginer.

Nous ſommes avec conſidération,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Signés, L'ABBÉ DE VILLENEUVE BARGEMON, Chantre & Comte de St. Victor.
DAVIN, Chanoine.

A Verſailles, le 30 Mai 1789.

LETTRE

De MM. les Commissaires de la Jeunesse-Citoyenne, composant la Garde-Bourgeoise de Marseille, à Messieurs les Députés de l'Ordre de la Noblesse, de la même Ville, aux États-Généraux.

MESSIEURS,

Veuillez bien agréer une Déclaration de la Jeunesse-Citoyenne, composant la Garde-Bourgeoise de Marseille : elle est l'expression des sentimens qui l'animent envers son Auguste Monarque.

Nous sommes fermement persuadés que vous concourrez avec nous, à faire rendre justice à notre conduite, qui est irréprochable, à notre zèle pour les vrais intérêts de Marseille, & que vous ferez vos efforts pour nous laver de toutes les noirceurs dont on a voulu nous couvrir aux yeux de la Nation & d'un Roi bienfaisant.

Daignez, Meſſieurs, recevoir avec bonté l'aſſurance du dévoûment parfait avec lequel nous ſommes,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne.

Signés, AUGUSTE MOSSY.
BREMOND-JULIEN.
ETIENNE CHOMPRÉ.
PIERRE-ANDRÉ ANGLÉS.

Marſeille, le 20 Mai 1789.

RÉPONSE de Messieurs les Députés de l'Ordre de la Noblesse, à MM. les Commissaires de la Jeunesse-Citoyenne.

MESSIEURS,

Nous recevons la lettre que vous vous êtes donnés la peine de nous écrire. Il n'est pas que vous ignoriez que les Députés de tous les Ordres de la Ville de Marseille étoient animés du même zèle & réunis de sentimens, lorsqu'il a été question d'instruire le Gouvernement & de procurer à la Ville de Marseille, tout ce qui pouvoit être avantageux & agréable à nos Concitoyens. Ne doutez pas, Messieurs, de notre empressement à faire valoir les services importans que la Jeunesse-Citoyenne a rendu à notre Ville. Si l'influence de nos soins décident de la destinée de Marseille, il ne lui arrivera surement rien que d'heureux: ce sont là nos vrais sentimens, ceux avec lesquels nous sommes,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les Députés de la Noblesse de Marseille.

Signés, CIPIERES.

SINETY.

A Versailles, le 30 Mai 1789.

FIN.